



MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU MALI  
AUPRES DES NATIONS UNIES  
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021  
Tel : (212) 737-4150 . Fax : (212) 472-3778  
E-mail : malionu@aol.com

Vérifier à l'audition

**Soixante deuxième session ordinaire  
de l'Assemblée générale de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Première commission** (Désarmement et sécurité internationale)

**Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à  
la sécurité internationale**

**Intervention faite par M. Drissa MALLE**

**New York, le 15 octobre 2007**

## **Monsieur le Président,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser ainsi qu'aux autres membres du bureau, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali, suite à votre brillante élection à la présidence de la première commission.

En félicitant également l'Ambassadeur Sergio DUARTE pour sa nomination en qualité de Haut Représentant pour les affaires de désarmement, la délégation du Mali lui réitère son soutien dans l'accomplissement de sa mission.

La délégation malienne, qui souscrit aux déclarations faites par le Nigeria au nom du Groupe africain et l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-alignés, voudrait faire les observations suivantes à titre national.

## **Monsieur le Président,**

Le maintien de la paix et de la sécurité internationale, qui sont indispensables à tout développement harmonieux et durable, sont des missions cardinales des Nations Unies. C'est le lieu pour mon pays d'exprimer, ici, sa vive préoccupation face à la course effrénée aux armements et l'augmentation croissante des dépenses militaires.

Le Mali est également préoccupé par les conflits à travers le monde qui sont alimentés par la prolifération des armes de destruction massive et la criminalité transnationale. Ces conflits armés ont pour conséquences les pertes en vies humaines, l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dont des femmes et des enfants, les violations massives des droits de l'homme et j'en passe. Toute chose qui entrave sérieusement le développement des pays concernés et de leur région.

## **Monsieur le Président,**

Le Mali a toujours accordé une importance particulière à la paix en tant que facteur indispensable au développement. C'est pourquoi, mon pays reste mobilisé pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale aussi bien à l'intérieur qu' à l'extérieur de ses frontières, notamment sur le continent africain.

C'est ainsi qu' à l'intérieur de ses frontières, le Mali assure la promotion de la culture de la paix à travers les grandes rencontres artistiques, le renforcement de la cohésion sociale inter et intra communautaire, le renforcement des mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de règlement des conflits et la sensibilisation de la jeunesse aux valeurs traditionnelles de tolérance et d'entraide.

Au plan international, le Mali participe depuis son indépendance aux différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEDEAO.

En outre, mon pays a toujours participé activement aux différentes initiatives de paix, aux efforts de médiation et de bons offices visant à éteindre les foyers de tension.

Nous nous réjouissons de la création de la Commission de consolidation de la paix et souhaitons qu'elle soit dotée de moyens conséquents pour l'accomplissement de sa mission.

### **Monsieur le Président,**

En plus des conflits armés et de la course aux armements, le terrorisme international est, sans doute, un autre facteur qui menace dangereusement la paix et la sécurité de nos Etats.

Dans la synergie d'actions pour lutter contre ce fléau, le Mali salue l'adoption de la Stratégie globale de lutte contre le terrorisme et souhaite l'adoption rapide de la Convention générale de lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, l'adoption récente d'une loi sur le terrorisme dénote la ferme détermination des autorités maliennes à lutter efficacement contre le terrorisme.

Toutefois, sans prétention aucune de légitimer le terrorisme, la délégation du Mali estime néanmoins que toute définition de ce concept doit établir une distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples pour leur indépendance.

## **Monsieur le Président,**

Engagé résolument dans la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, le Mali exprime sa disponibilité à participer activement à la prochaine conférence de revue prévue ici à New York en 2008, afin de partager son expérience avec la communauté internationale.

Aussi, au cours de cette session, mon pays introduira, au nom des Etats membres de la CEDEAO et, éventuellement, de l'Union africaine, le projet de résolution intitulé « Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». A cet égard, le Mali invite les Etats membres à se porter co-auteur et à l'adopter par consensus.

Pour terminer, le Mali réaffirme sa détermination à œuvrer pour un désarmement général et complet.

**Je vous remercie.**